



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'AINES

Direction départementale
des territoires

Service Environnement

Unité Gestion des Installations Classées

pour la Protection de l'Environnement, Déchets

Laon, le 23 novembre 2012

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE DE SABLES ET GRAVIERS, SITUÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BUCY-LE- LONG, PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ GSM

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 23 novembre 2012, une enquête publique qui sera ouverte du **lundi 17 décembre 2012** au **samedi 19 janvier 2013 inclus**, dans la commune de BUCY-LE-LONG sur la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de sables et graviers aux lieudits « *le Peuplier Bouilly* », « *Le Grand Marais* », « *Au-dessus du Petit Marais* », « *le Pré Bas* », « *Le Fond du Petit Marais* », « *Le Grand Marais* », « *Voyeu de Sainte-Marguerite au Moulin des Roches* » « *Voyeu du Moulin des Roches à Sainte-Marguerite* », sur le territoire de la commune de BUCY-LE-LONG présentée par la société GSM dont le siège social est situé 7 rue Modeste Goulet 51 100 REIMS.

Le projet consiste notamment à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de sables et graviers à BUCY-LE-LONG par la société GSM. L'étude d'impact, l'étude de dangers, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, dans la mairie de BUCY-LE-LONG ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de BUCY-LE-LONG, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de Monsieur Dominique GUILLOT, responsable du projet de la société GSM 7 rue Modeste Goulet 51 100 REIMS (tel:03.26.84.47.30).

Monsieur Francis BLONDEAU, Directeur départemental de la Poste, en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur et Monsieur Michel FORMENTEL, Conseiller pédagogique, en retraite, a été désigné comme suppléant ; Monsieur Francis BLONDEAU siégera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEUX
LUNDI 17 DÉCEMBRE 2012	9H00 À 12H00	BUCY-LE-LONG
JEUDI 27 DÉCEMBRE 2012	15H00 À 18H00	BUCY-LE-LONG
SAMEDI 5 JANVIER 2013	9H00 À 12H00	BUCY-LE-LONG
VENDREDI 11 JANVIER 2013	15H00 À 18H00	BUCY-LE-LONG
SAMEDI 19 JANVIER 2013	9H00 À 12H00	BUCY-LE-LONG

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02 011 LAON Cedex), à la mairie de BUCY-LE-LONG et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,
Le responsable d'unité,

Thomas BOSSUYT